

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° AC377

présenté par

M. Berta, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafo, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Elimas, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, Mme Gallerneau, M. Garcia, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

**ARTICLE 10**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° Le second alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elle favorise l'ouverture à l'innovation, la diversité des approches pédagogiques et la transversalité des savoirs. » »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

La réforme de la formation des enseignants, au-delà d'un changement de dénomination et de gouvernance, est une opportunité de préciser les principes de formation des enseignants qui guideront l'élaboration du futur référentiel de formation. L'enseignement, comme chaque profession, est en constante évolution pour s'adapter aux nouveaux besoins des élèves, aux enjeux de la société et aux connaissances nouvelles sur l'apprentissage. En favorisant l'ouverture à l'innovation, la diversité des approches pédagogiques et la transversalité des savoirs, la formation dispensée par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation renforce les capacités d'adaptation des futurs enseignants.